



Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation (sauf cette année, compte tenu de la COVID-19, date limite 30 juillet). Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en ne recourant pas à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de Saint-Malo Agglomération par le fonds de concours et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

1. Les impôts locaux
2. Les dotations versées par l'Etat
3. Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population La baisse de l'effectif à l'école impacte la fréquentation de la cantine.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	180 130.21	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	266 816.00	Recettes des services	29 852.00
Autres dépenses de gestion courante	89 042.00	Impôts et taxes	492 178.00
Dépenses financières	31 946.76	Dotations et participations	231 802.00
Dépenses exceptionnelles	1 000.00	Autres recettes de gestion courante	20 003.00
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	10.00
Dépenses imprévues		Recettes financières	
		Autres recettes	7 000.00
Total dépenses réelles	568 935.00	Total recettes réelles	780 845.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 392.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement	208 518.00		

Total général	780 845.00	Total général	780 845.00
---------------	------------	---------------	------------

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	382 458.18
16 Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	55 972.84	Dépôts et cautionnement	859.00
20 Immobilisations incorporelles	35 682.93	Virement de la section de fonctionnement	208 518.00
21 Immobilisations corporelles	147 024.38	Taxe aménagement	6 999.38
23 Immobilisations en cours	1 241 212.85	FCTVA	119 186.00
27 Autres immobilisations financières	79 353.00	Excédent de fonctionnement capitalisé	283 828.11

Dépenses imprévues	7 125.00	Subventions d'investissement	279 390.40
		Remboursement partiel avances budgets bar et logements	148 405.93
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	3 392.00
		Produits des cessions	133 334.00
Total général	1 566 371.00	Total général	1 566 371.00

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- La construction de la halle, du local commercial et des sanitaires publics, le cheminement piétonnier vers l'école et l'aménagement de la place et de l'auditorium
- L'avance au budget Lotissement
- Le diagnostic église et presbytère
- L'étude de sécurité sur le secteur de la Prière
- Les acquisitions de matériels pour les services techniques et les bâtiments : balayeuse, autolaveuse
- L'acquisition de livres, de logiciels et de mobiliers pour la bibliothèque et la mairie
- L'acquisition de terrains

Les restes à réaliser des opérations en cours :

- Les travaux d'extension-rénovation de la mairie
- Le remplacement de 2 fenêtres au presbytère
- Les travaux de voirie pour la sécurité sur les secteurs de La Horsvoirie et de la Croix de la Mission aux Grands Bois
- La fermeture du préau de la salle des fêtes

d) Les subventions d'investissements

Les restes à recevoir (DETR, DSIL) sur les opérations en cours.

e) Le remboursement partiel des avances faites aux budgets bar et logements locatifs

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

a) Etat de la dette :

L'encours au 1^{er} janvier 2020 s'établit à 1 019 262.56 €. Les inscriptions budgétaires relevant de l'annuité de la dette se décomposeront de la façon suivante :

- Intérêts = 31 946.76 €
- Remboursement du capital = 55 113.84 €

2018	2019	2020	Variation en €	Variation en %
87 060.60 €	87 060.60 €	87 060.60 €	0	0

Désignation	Date d'obtention	Durée	Echéance	Taux	Capital emprunté	2020
						Capital restant dû
TRAVAUX DE VOIRIE	19/04/1999	35 ans	2034	5.48 %	82 017,57	52 283.10
VOIRIE+EGLISE	26/10/2001	20 ans	2021	5.42 %	79 173,94	11 619.70
Travaux d'infrastructures	10/10/2005	30 ans	2035	2.60 %	350 015,00	230 828.16
SALLE DES FETES Réaménagé en 2016	28/09/2010	25 ans	2035	3.12 %	997 371,99	724 531.60

LE MAIRE

Pascal BRIAND


